



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 24616

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser les perspectives et les échéances de son action ministérielle à l'égard de la situation des instituts de formation en soins infirmiers, à propos de laquelle elle avait précisé « la réflexion en cours conduit à explorer des pistes de financements qui complèteraient la participation financière de l'Etat » (JO, AN, 7 septembre 1998).

## Texte de la réponse

La réflexion menée pour améliorer les moyens de fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers s'est traduite, au titre de l'exercice 1998, par une augmentation des subventions allouées par l'Etat à ces écoles. En outre, un effort particulier a été porté cette année au fonctionnement des instituts de formation d'infirmiers spécialisés. Une subvention supplémentaire d'un montant de 2 990 francs par élève a été déléguée à cette fin aux directions régionales des affaires sanitaires et sociales. La loi de finances adoptée par le Parlement pour 1999 a reconduit les crédits votés en 1998. L'amélioration entreprise pourra donc être garantie au titre de l'exercice 1999.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24616

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 554

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3312